



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Association Bastia-Corsica 2028

CONVENTION

ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET L'ASSOCIATION "BASTIA-CORSICA 2028"

Vu la loi 82-813 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Vu la loi 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Vu le code général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°..... en date du

IL EST ARRETE CE QUI SUIT

Entre : **La Ville de BASTIA**, Direction des Affaires Culturelles – Avenue Pierre-Giudicelli 20410 Bastia Cedex -
Tel 04-95-55-95-24 - Fax : 04-95-55-95-37 – Courriel : culture@ville-bastia.fr
N° de Siret : 2 12 000 335 000 19
Licences d'entrepreneur de spectacle N° 2 - 1044793 et N°3- 1044794

Représentée par Monsieur Pierre SAVELLI, son Maire, dûment habilité, ci-après dénommée « La Ville »

D'une part,

Et : L'association « **BASTIA-CORSICA 2028** », domiciliée Espace Sant'Angelo - 20200 Bastia
Courriel : bc2028@bastia.corsica
Représentée par sa Vice-Présidente, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, ci-après dénommée « l'Association »

D'autre part,

Préambule

Bastia-Corsica 2028 est en lice pour devenir capitale européenne de la Culture en 2028.

Cette candidature s'inscrit dans une volonté politique forte de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Bastia, de la Collectivité de Corse ainsi que de l'Université Pasquale Paoli, pour porter un projet global de développement où l'art et la culture, éléments du ciment social, tiennent une place centrale pour leurs vertus éducatives, d'ouverture au monde et d'attractivité économique.



La Ville possède tous les atouts pour relever ce challenge. Elle a également les moyens de présenter une candidature innovante, porteuse de sens, humaine et inclusive parce qu'elle valorisera tous les habitants, tous les quartiers.

Par délibération du Conseil municipal en date du 10 novembre 2021, l'association Bastia-Corsica 2028 a été créée pour assurer le portage collectif de ce projet.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de partenariat entre la Ville de Bastia et l'association Bastia-Corsica 2028.

ARTICLE I - LE PROJET D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Un élan majeur s'est créé autour de la candidature de Bastia-Corsica 2028, depuis l'annonce de la candidature, la constitution de l'association du même nom en décembre 2021, suivie des ateliers de la Fabrique du projet entre Bastia, Corte et Sartène, la nomination d'un Commissaire général et d'une cheffe de projet.

C'est donc en lien avec les acteurs culturels, économiques, sociaux et environnementaux que se monte ce projet, à forte dimension européenne. Cette dimension, tenant compte de toute la singularité d'une île au centre de la Méditerranée, s'est densifiée depuis ces dernières années à travers plusieurs projets majeurs, avec les îles du bassin méditerranéen, avec l'Italie, l'Espagne, et beaucoup d'autres pays du continent.

L'aspiration de Bastia-Corsica 2028 est bien celle de proposer un véritable projet de société original, de partager la culture corse au-delà des frontières et la confronter, la métisser, l'interroger au prisme des rencontres artistiques avec des créateurs·ices d'autres territoires européens.

Le patrimoine naturel et artistique, dans un environnement à préserver et à faire vivre, l'art moteur d'inclusion sociale et source de formation pour la jeunesse, les héritages et une mémoire en évolution entre migrations et diaspora, le plurilinguisme avec une langue qui se rattache aux langues romanes.....autant de thèmes qui constituent un creuset de réflexion active pour la Fabrique du projet en cours, dont le deuxième volet s'est déroulé entre mai et octobre 2022.

Le projet de candidature de la ville de Bastia au label de Capitale Européenne de la Culture "Bastia-Corsica 2028" vise à promouvoir la contribution singulière de Bastia et de l'ensemble du territoire insulaire à la diversité et à la vitalité culturelle européenne. Il réunit désormais de nombreux acteurs internes et externes.

Une forte consolidation de l'Association Bastia-Corsica 2028 sur le territoire et à l'extérieur a été facilitée les différents partenariats noués.

Pour mener à bien ce projet, l'association met en œuvre un programme d'activités ambitieux en amplifiant le travail de l'association à l'intérieur et à l'extérieur de la Corse.

Le Bilan d'activités de l'association pour 2022 :

Organisation de rencontres bilatérales portant à élargir les soutiens effectifs à la candidature.

Entre avril et novembre 2022 l'association a initié de nombreuses rencontres.

Ces différentes rencontres, tant en Corse qu'à l'extérieur, ont permis de cimenter des relations de grande qualité à différents niveaux et à asseoir une candidature autour d'axes qui ont évolué et se sont définis grâce à l'apport de tous.

A titre d'exemple, des partenariats d'importance ont été noués :

- Les Offices de la CDC se sont mobilisés pour faire émerger des projets qui allient préservation du patrimoine naturel et exaltation des ressources de la Corse.
- Une présentation de la candidature a pu être organisée à l'Université de Corse, le 28 septembre dernier, avec le Rectorat de l'Académie de Corse et ce, en vue d'un partenariat effectif avec l'Education Nationale qui aboutira à une convention-cadre.



- A Bruxelles, à la Commission Européenne et la Représentation permanente, ont fait un accueil très positif à la candidature.
- Un partenariat avec Air Corsica a permis à la fois d'inviter des personnalités extérieures aux ateliers et de prendre en charge des déplacements de séminaires européens.

Ces partenariats ont permis de faire s'épanouir la candidature en rassemblant autour de l'idée d'une île culturelle, l'île-monde où tous trouvent une place, où chaque expression compte et devient acte culturel pour l'avenir de la population, toutes tranches d'âge et catégories sociales confondues.

La venue d'acteurs extérieurs, notamment d'institutions culturelles reconnues ou ayant eu part aux capitales européennes de la culture passées et futures ont permis de nouer des liens nouveaux qui seront développés au cours des mois et années à venir.

A titre d'exemple, la contribution d'Emanuele Curti (Matera 2019), qui a pu venir de Matera à Bastia pour l'atelier « Prendre sa part » de Bastia le 16 septembre dernier, a été fondamentale pour l'équipe BC2028.

Organisation d'ateliers participatifs : un creuset de talents connus et inattendus pour porter haut la candidature et ouvrir à de nouveaux projets.

Les prémices du concept de Bastia-Corsica 2028 portées par les ateliers de la Fabrique du projet se sont tenues du 3 au 6 décembre 2021 entre Corte, Sartène et Bastia. Ils ont permis de dégager des enjeux majeurs de la candidature, à savoir mobiliser la jeunesse, faire du lien entre culture et patrimoine, valoriser la force d'action et de rayonnement Bastia et de la Corse, et de nos polys, faire entrer art et culture dans le quotidien de la population.

L'équipe de BC2028 a souhaité, vu le succès de l'initiative, poursuivre avec des ateliers participatifs, organisés entre mai 2022 et septembre 2022. L'idée a été d'essaimer sur tout le territoire corse.

Les objectifs fondamentaux de la candidature ont structuré les réflexions de ces ateliers :

- Développer la transmission et l'émancipation par l'art en mobilisant la jeunesse.
- Faire du territoire bastiais et insulaire un lieu d'accueil d'artistes et de chercheurs pour une effervescence créative.
- Favoriser une métamorphose du territoire grâce à l'art et à la culture.

L'ensemble de ces ateliers a pris en compte les enjeux transversaux suivants : La dimension méditerranéenne et européenne ; la mobilisation de la jeunesse; l'équilibre territorial des actions proposées avec la prise en compte de l'île toute entière; les enjeux numériques; les questions d'attractivité, de compétitivité, de développement touristique équilibré et de développement territorial, dans le respect de l'environnement.

Ainsi 5 thématiques d'ateliers ont été définies et des réunions seront organisées (certaines ont déjà eu lieu) sur le territoire sur les thématiques suivantes :

- « Être(s) vivant(s) » : patrimoine naturel et création artistique » (28/04 Bastia, 24/05 Corte, 8/06 Pieve)
- « "Prendre Sa Part" : art, culture et inclusion sociale ». Piloté par Yolaine Lacolonge et Delphine Ramos (28/06 Olmi-Cappella, 8/07 Porto-Vecchio, 16/09 Bastia)
- « Langue(s) vivante(s) : représentations et lien social, le plurilinguisme corse ». Piloté par Alain di Meglio et Muriel Poli (15/06 Santa Reparata di Balagna)
- « Nos communs » : héritages et mémoires, entre migrations et diaspora ». Piloté par Marion Trannoy, Ophélie de Peretti et Sylvain Gregori (23/09 Corte, 29/09 Ajaccio)
- « Identité, valeurs et croyances de la Corse au sein de l'ensemble européen ». Piloté par Marie-Jeanne Nicoli, Liza Terrazoni-Casale et Françoise Graziani (22/10 Bastia)

Participation à des voyages d'études et des séminaires européens, dans l'objectif de créer un « chœur polyphonique européen » au sens large du terme.

Après la Serbie, du 8 au 11 mai, pour une visite de Novi-Sad, un événement autour de la Corse à l'Ambassade de France à Belgrade, et des contacts avec des villes CEC (Gorizia 25, Matera 2019, Marseille-Provence 2013,



Galway 2020) d'autres villes, îles et pays seront sollicités manifestant ainsi la volonté de coopération de la candidature « Bastia-Corsica 2028 ».

Bastia-Corsica a été ainsi présentée en septembre à Udine, Trieste, Gorizia et Nova Gorica, à l'invitation du Président de Gorizia-Nova Gorica, capitale européenne de la Culture en 2025.

L'association poursuit chaque jour un échange d'expérience avec les villes européennes qui ont été ou seront capitales européennes de la culture, mais aussi avec d'autres villes, îles, régions, pour présenter ce que la Corse fait au monde et s'imprégner d'expériences diverses.

Mise en place d'un comité des mécènes et partenaires pour donner un élan aux actions artistiques et culturelles.

La désignation d'un président d'un comité des mécènes et partenaires au mois de septembre, grande figure bien connue du monde des entreprises, Charles-Henri Filippi, a donné un élan à notre action auprès des entreprises potentiellement partenaires des projets de la candidature. Ces projets artistiques et culturels seront consolidés dans le temps et prendront effet dès 2023 grâce au soutien de chefs d'entreprises et de fondations qui souhaitent investir en Corse, pour la Corse.

La dynamique collective, sous l'égide de la CCI et des catégories d'associations impliquées, doit être suivie ici aussi. La mise en mouvement de contacts augmente suite à l'annonce de l'arrivée de Mr Filippi à la tête du comité. Les partenaires potentiels souhaitent participer à des projets concrets, en lien avec leurs axes de communications.

A titre d'exemple, la Banque des territoires a déjà souhaité s'associer au projet par une contribution à hauteur de 18.000 euros. Une fondation monégasque est approchée, étant donnés les liens entre Monaco et le musée de Marianna pour participer à Bastia-Corsica.

Création d'un club des ambassadeurs et d'un réseau des « Corses dans le monde » et focus événementiels autour de la candidature.

Un événement spécifique, à Paris dans un premiers temps, a été organisé en novembre pour mobiliser la diaspora : le 15 novembre à l'invitation des quatre députés corses à l'Assemblée nationale pour présenter la candidature à tous les députés, avec le partenariat de l'ODARC ; le 16 novembre à l'espace Cyrnéa pour un événement moins institutionnel regroupant de nombreux corses et amis de la Corse.

Il fait écho à l'événement organisé en partenariat avec la Ville le 26 juillet dernier à Bastia qui a réuni Pierre Savelli, Maire de Bastia et Président de l'Association Bastia-Corsica 2028, Gilles Simeoni, Président du Conseil Exécutif de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis, Présidente de l'Assemblée de Corse, Antonia Luciani, Conseillère Exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation, Mattea Lacave, Adjointe à la culture à la Mairie de Bastia, Pierre Lungheretti, Commissaire général de la candidature, et les membres de A Filetta accompagné de l'ensemble Constantinople et de L'Alba – qui ont donné le soir deux grands concerts gratuits pour un public nombreux.

A cette occasion, ont été invités des représentants de divers pays et institutions pour ancrer la candidature dans sa dimension européenne, en Corse également, comme à l'occasion de déplacements : le Consul général d'Italie à Marseille représentait l'Italie, Vuk Radulovic, conseiller auprès du gouvernement serbe, venait témoigner du soutien de Novi-Sad 2022 à notre candidature, le Député européen Younous Omarjee soulignait que « l'heure des îles a sonné », et de nombreux témoignages vidéos ont émaillé ce grand moment de rencontre et d'échanges : un soutien vibrant de Cees Logan, président de la CRPM, ou du président de la Région Val D'Aoste, etc.

Création d'un conseil artistique et scientifique porteurs d'identités européennes multiples.

Un conseil artistique et scientifique est constitué, il sera composé de personnalités pilotes des ateliers de la Fabrique du projet 2, de personnalités reconnues du monde culturel, scientifique et académique avec une dimension européenne. Plusieurs pays y seront représentés afin de montrer la pluralité d'approches et d'échanges artistiques que cette candidature implique.

De nombreuses personnalités approchées ont accepté avec enthousiasme de servir le projet.

Une communication amplifiée autour de la candidature et de ses soutiens.

Des relations presse nationales et internationales sont mises en place avec le cabinet Gantzer.



Outre les événements précités autour desquels une communication presse et réseaux sociaux a été faite, un travail sera proposé autour des signataires du manifeste, en nette augmentation au fil des mois, où figurent des personnalités qui pourront écrire une tribune commune en soutien à Bastia-Corsica 2028.

Le programme d'activités 2023 :

Restitution de la fabrique du projet

Les ateliers donneront lieu à une restitution plénière le 12 décembre 2022, juste avant le dépôt de bilan. Une dernière thématique fondatrice du dossier de candidature y sera exposée sur les « Îles réelles, îles rêvées ».

Dépôt du dossier de candidature

L'association s'engage à déposer son dossier de candidature au plus tard le 2 janvier 2023 à 17 heures selon les modalités précisées dans l'appel à projet diffusé sur le site internet du ministère de la Culture, conformément au décret publié au Journal officiel de la République française le 31 décembre 2021, initialement prévu le 1^{er} décembre.

- Date limite de dépôt des dossiers : 2 janvier 2023, 17h00 (heure de Paris). Aucun dossier ne pourra être déposé ou pris en compte après cette date.
- Présélection : semaine du 27 février 2023. La liste restreinte des villes candidates retenues pour participer à la sélection définitive est arrêtée par la ministre chargée de la Culture conformément au rapport du jury européen indépendant.
- Sélection de la ville, future capitale européenne de la Culture : décembre 2023

La structuration de l'association

L'association recrute un chef de projet qui prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2023, par ailleurs deux postes ont également été créés (chargé d'événements et secrétariat) pour une durée de 6 mois.

Cette équipe projet a vocation à soutenir le commissaire général et amplifier l'action tout au long de l'année 2023.

En cas de non sélection dans la première phase, la possibilité de pérenniser et transformer l'association en une structure "d'observatoire culturel" avec des missions d'accompagnement et de mécénat sera étudiée afin de maintenir la dynamique engagée.

L'initiative de projets européens

L'excellente coopération engagée avec la commission européenne permettra de réaliser au printemps un événement autour du Pacte vert promu par la Commission européenne autour du *New European Bauhaus*, alliant nouveaux habitats et modes de vivre différents, durabilité et inclusion.

Les voyages d'études

Le souhait est d'échanger avec les partenaires naturels, les îles notamment à travers la CRPM, la méditerranée, avec par exemple le Maroc (récente rencontre avec la Consule, à la fois pour évoquer la participation des ressortissants à CEC 2028 mais aussi pour de futures échanges) ou la Sardaigne et la Sicile, l'Italie en général ; mais aussi le Monténégro (en lice pour CEC 2028 en tant que ville non-européenne) et de découvrir de nouvelles unions possibles : Fort-de-France et la Martinique, l'Albanie, La Croatie, l'Autriche, et bien sûr la République tchèque (Broumov et Budejovic sont en finale pour 2028).

Des voyages d'études, afin de mettre en valeur les actions, devront encore être organisés dans les mois à venir. Galway, capitale européenne 2020, souhaite accueillir l'équipe à partir de février, à titre d'exemple.

Pour rappel, la Collectivité de Corse a noué des liens avec la Catalogne. Il est nécessaire de les développer, tout comme avec l'Espagne (présidence française de l'UE en 2023) ou l'Italie (contacts consolidés et en cours, « grand tour » d'artistes lancé dans le Traité du Quirinal de novembre 2021).



Des rendez-vous à la Commission européenne en particulier ont ancré l'idée d'une forte diversité de la Corse grâce au plurilinguisme, à l'interrogation de nos communs, à l'identité et l'insularité qui nous caractérisent et forment cette spécificité qui servira la candidature.

L'idée de « chœur polyphonique européen » partant de Corse transcende l'ensemble des arts et s'entend comme une manière d'insuffler cet esprit européen au sein de toutes nos actions futures pour que les artistes s'emparent de thèmes d'actualité et soient partie-prenante de la construction du monde de demain.

Pour ce faire de nombreux contacts ont été pris en Europe et hors UE (liste non-exhaustive en annexe). Ces liens européens seront à la fois primordiaux pour le dossier de candidature mais aussi pour le développement de relations privilégiées à l'avenir, pour les artistes et tous les domaines impliqués dans cette candidature Bastia-Corsica.

Des actions de communication ciblées

De futures actions sont par ailleurs à mener en termes d'affichage (réseau CdC et réseaux d'affichages commerciaux) pour que la population visualise, idéalement dès décembre, le logo Bastia-Corsica 2028 et le visuel de cette « Odissea » commune.

De plus, de la même façon que les Chemins de fer, les offices sont sollicités pour apposer le visuel et logo Odissea/Bastia-Corsica 2028 sur l'ensemble de leurs moyens de communication et en signature de leurs mails.

Si la nécessité de faire porter la candidature, à tous les échelons de la société est indispensable, il est apparu essentiel de se concentrer à ce stade sur les acteurs des divers domaines précités et d'élargir au fur et à mesure de la confirmation de la sélection de Bastia-Corsica 2028.

Dans un second temps, après la pré-sélection, il permettra à tous ceux qui souhaitent porter la candidature, bénévoles et institutionnels ou personnalités, d'apporter leur pierre à l'édifice. Un second événement sera organisé à Marseille.

Les associations de la Diaspora et des amis de la Corse ont commencé à être recensées, c'est un travail qui se poursuivra pour créer un réseau efficace des « Corses dans le monde ». Il serait souhaitable qu'un tel réseau soit effectif dès début 2024.

Il doit être créé avec une communication et des moyens adéquats, au niveau de l'ambition européenne de Bastia-Corsica.

La mobilisation citoyenne

Un enjeu majeur de l'année 2023 sera la mobilisation citoyenne par des actions fédératrices et populaires comme des concerts, des événements festifs et participatifs.

ARTICLE II – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

➤ Comptabilité

L'Association tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité.

➤ Contrôle d'activités

L'Association rendra compte régulièrement de son activité relative au programme d'activités arrêté avec la Ville. La Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation de sa participation sur le respect du programme et des objectifs arrêtés par la présente convention.



L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale, le rapport moral et le rapport d'activités de l'année précédente.

➤ **Contrôle financier**

L'Association fournira à la ville, lors du dépôt du dossier de demande de subvention :

- Un bilan et un compte de résultat certifiés du dernier exercice présenté en année civile,
- Un compte-rendu d'activités faisant ressortir l'utilisation des subventions allouées par la ville,
- Un budget prévisionnel détaillé pour l'exercice considéré.

L'Association fera son affaire des divers impôts et taxes dont elle est redevable par le fait de ses activités, sans que la Ville puisse à avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part.

L'Association s'engage en outre, à être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.

➤ **Communication**

L'Association s'engage à faire état de l'aide de la Ville dans ses opérations de communication en faisant figurer sur ses différents documents imprimés (affiches, programmes, dépliants, etc.) le logo de la Ville ou la mention « **Avec la participation de la Ville de BASTIA** ».

ARTICLE III - PARTICIPATION DE LA VILLE

➤ **Aides en nature :**

- Mise à disposition de deux espaces de travail dans un bureau de 30 m2 et d'un bureau de 10m2 au sein de la direction des affaires culturelles, mairie place du Marché : montant estimé 1600 € annuels sur la base de 40€ de valeur locative métrique, fluides compris.
Il est précisé que cette mise à disposition est résiliable à tout moment pour les besoins de service.
- Téléphone, ordinateur, licence Office, photocopies pour trois personnes : montant estimé 7800 €
- Utilisation ponctuelle des salles de réunion

➤ **Aide Logistique**

Le soutien de la direction des affaires culturelles et de la direction de la communication dans la mise en œuvre des projets.

➤ **Participation financière**

La Ville de Bastia a décidé d'apporter son concours financier à l'association « Bastia-Corsica 2028 » en lui octroyant **une subvention d'un montant de 100 000 € inscrite au budget 2023** (fonction 33, chapitre 65, article 657 400).

La subvention de la Ville sera versée à l'Association en deux temps : **50% du montant de la subvention à la signature de la présente convention et le solde (50 %) en juin 2023 à :**

Association Bastia-Corsica 2028
Banque : Société générale
RIB : 30003 02719 00050021012 39
IBAN : FR76 3000 3027 1900 0500 2101 239



ARTICLE III - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2023 en faveur de l'association « BASTIA-CORSICA 2028 » qui aura en charge l'organisation opérationnelle de la candidature. Au terme de cette année, une évaluation commune permettra d'en mesurer les effets.

ARTICLE IV - RESPONSABILITE - ASSURANCES

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association devra souscrire tout contrat d'assurance, afin de décharger la Ville de toute responsabilité.

A ce titre, l'Association s'engage à assurer l'ensemble de ses missions pour œuvrer à la candidature de BASTIA-CORSICA 2028 et déposer le dossier pour le mois de janvier 2023 et notamment :

- payer toutes les taxes et redevances obligatoires (SACEM, SACD, charges sociales du personnel employé...)
- faire appel à des professionnels chaque fois que les compétences de l'Association se révéleront insuffisantes (comptable, assistance technique et logistique, attaché de presse...),

ARTICLE IV - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

La Ville se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect d'une des clauses de ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

Fait à Bastia, le
En 2 exemplaires

**La Vice-Présidente de l'Association
"BASTIA-CORSICA 2028"**

**Le Maire
de la Ville de Bastia**

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre SAVELLI